	Compte-rendu succinct	Le Président : M. Gérome FASSENET Le Secrétaire de Séance : M. Emmanuel BARBERET
	CONSEIL COMMUNAUTAIRE	
Affiché le :	*Séance du Jeudi 24 novembre 2022*	

Personnes excusées/absentes :

- **Courtefontaine :** M. Jean-Noël ARNOULD
- **Dampierre :** Mme Laure VALENTIN, Mme Valérie BENDERITTER
- **Fraisans :** Mme Sophie NIALON
- **Montmirey-le-Château :** M. Martin DAUNE
- **Orchamps :** M. Nicolas JOLY, Mme Barbara PANOUILLOT
- **Romain :** Mme Aurélie CHANCENOTTE
- **Serre les Moulières :** M. Claude TERON

Le Conseil Communautaire a été convoqué le jeudi 24 novembre 2022 à 19h06 à la salle des fêtes à Gendrey sous la présidence de Monsieur Gérôme FASSENET, Président de la Communauté de Communes JURA NORD.

La séance du Conseil Communautaire a débuté à 19h06 et a été levée à 20h32.

Le présent compte-rendu fait référence à l'ordre du jour.

1. AFFAIRES GENERALES

a. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2022 et désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- **nomme Monsieur Emmanuel BARBERET comme secrétaire de séance ;**
- **approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 29 septembre 2022.**

Voté à l'unanimité

	Compte-rendu succinct **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**	Le Président : M. Gérome FASSENET Le Secrétaire de Séance : M. Claude TERON
Affiché le :	*Séance du Jeudi 29 septembre 2022*	

Personnes excusées/absentes :

- **Brans** : M. Michael PERES
- **Dammartin Marpain** : M. Antony BOURCET
- **Dampierre** : Mme Nathalie HONORIO, Mme Valérie BENDERITTER
- **Evans** : M. François GRESET
- **Fraisans** : M. Hubert BACOT, Mme Sophie NIALON
- **La Bretenière** : Mme Isabelle GUILLOT
- **Montmirey-le-Château** : M. Martin DAUNE
- **Orchamps** : M. Nicolas JOLY
- **Saligney** : M. Gilbert LAVRY

Le Conseil Communautaire a été convoqué le jeudi 29 septembre 2022 à 19h10 à la salle des fêtes à Gendrey sous la présidence de Monsieur Gérôme FASSENET, Président de la Communauté de Communes JURA NORD.

La séance du Conseil Communautaire a débuté à 19h06 et a été levée à 20h34.

Le présent compte-rendu fait référence à l'ordre du jour.

1. **AFFAIRES GENERALES**

   a. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 juin 2022 et désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- **nomme Monsieur Claude TERON comme secrétaire de séance ;**
- **approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 30 juin 2022.**

Voté à l'unanimité

b. *Décision prises par le Président*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

c. *Modification des membres des Commissions*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Commission n° 1 « Affaires Générales » :

Président :	FASSENET G.
VP	HENGY S.
VP	BENESSIANO M.
VP	CHOPIN R.
VP	ECARNOT S.
VP	GRESET F.

Commune	Titre	Nom	Prénom
BRANS	M.	DETOT	Dominique
BRANS	M.	ESTIVALET	Franck
COURTEFONTAINE	M.	ARNOULD	Jean-Noël
COURTEFONTAINE	M.	MATHON	Raphaël
DAMMARTIN MARPAIN	Mme	TERRIER	Sophie
DAMPIERRE	M.	PHILIPPE	Aurélien
DAMPIERRE	M.	GOUNAND	Alain
DAMPIERRE	M.	FALCONNET	Anthony
DAMPIERRE	M.	HUSSON	Philippe
DAMPIERRE	Mme	ROSSIGNOL	Sylvie
ETREPIGNEY	M.	BREGAND	Frédéric
ETREPIGNEY	M.	HEUZEBROC	Franck
EVANS	M.	BONNET	André
EVANS	Mme	BRADMETZ	Noëlle
EVANS	M.	DOUDY	Guy-Serge
EVANS	M.	HUDRY	Jacky
GENDREY	Mme	LUTHRINGER	Lydia
LA BARRE	M.	GIMBERT	Philippe
LOUVATANGE	Mme	POCARD	Valérie
LOUVATANGE	M.	MATZ	Martial
MONTMIREY-LA-VILLE	M.	PERTUS	Eric
MONTMIREY-LE-CHÂTEAU	M.	DAUNE	Martin
MUTIGNEY	Mme	JOUVELOT	Françoise
OFFLANGES	M.	LENOBLE	Alexandre
ORCHAMPS	M.	JOLY	Nicolas
OUR	M.	VUILLIN	Didier
PAGNEY	M.	GANET	Michel
PLUMONT	M.	PERRET	Christophe

RANS	Mme	SAVIN	Brigitte
RANS	Mme	THUREL	Amandine
SALANS	M.	SMAGGHE	Philippe
SALANS	M.	BOLE	Alexandre
SALANS	M.	COINCENOT	Yves
SALIGNEY	Mme	LAVRY	Josette
VITREUX	M.	LEVY	Hervé
VITREUX	Mme	GRANDPERRIN	Sylvie

Commission n° 2 « Aménagement du Territoire et Grand Cycle de l'Eau » :

Président :	FASSENET G.
VP	ECARNOT S.
VP	CHOPIN R.
VP	ALFONSO S.
VP	GRESET F.

Commune	Titre	Nom	Prénom
BRANS	Mme	VIENNOT	Michèle
BRANS	Mme	CARQUIGNY	Sabine
COURTEFONTAINE	M.	ARNOULD	Jean-Noël
COURTEFONTAINE	Mme	PANIZ	Laetitia
COURTEFONTAINE	M.	MATHON	Raphaël
DAMMARTIN MARPAIN	M.	BOULANGER	Marc
DAMMARTIN MARPAIN	M.	TAMISIER	Daniel
DAMMARTIN MARPAIN	M.	NIAUX	Pascal
DAMPIERRE	M.	MATHEVON	Olivier
DAMPIERRE	M.	GOUNAND	Alain
DAMPIERRE	M.	FALCONNET	Anthony
DAMPIERRE	Mme	HONORIO	Nathalie
ETREPIGNEY	M.	SIGNORI	Frédéric
ETREPIGNEY	M.	LUCEREAU	Daniel
ETREPIGNEY	M.	BREGAND	Frédéric
EVANS	M.	BARBERET	Emmanuel
EVANS	Mme	BRADMETZ	Noëlle
EVANS	M.	CORNOUEIL	Serge
EVANS	M.	DELITOT	Alain
EVANS	M.	MOUGIN	Pascal
FRAISANS	M.	BACOT	Hubert
FRAISANS	M.	EME	Jacques
GENDREY	M.	VUILLEMENOT	Marc
GENDREY	M.	POWOLNY	Thibaut
LA BARRE	Mme	BOBILLIER	Christelle
LA BRETENIERE	Mme	GUILLOT	Isabelle
LA BRETENIERE	M.	REGNIER	Jean-Marc
LOUVATANGE	M.	GUILLEMIN	Olivier
MONTMIREY-LA-VILLE	M.	PERTUS	Eric
MONTMIREY-LA-VILLE	Mme	VIATTE	Catherine
MONTMIREY-LA-VILLE	M.	NIOT	Raphaël
MONTMIREY-LE-CHATEAU	M.	DECHARRIERE	Gabriel
MUTIGNEY	M.	DRUOT	Eric
MUTIGNEY	M.	JUSSIAUX	Cyrille

OFFLANGES	M.	JACQUOT	Gilbert
OFFLANGES	M.	THABARD	Jean-Claude
OFFLANGES	Mme	GERARDIN	Ludivine
ORCHAMPS	M.	DEMANDRE	Olivier
ORCHAMPS	M.	JOLY	Nicolas
OUGNEY	M.	TONNELIER	Nicolas
OUGNEY	M.	BOLE	Hervé
OUR	M.	LEFEVRE	Jacques
OUR	M.	VUILLIN	Didier
PAGNEY	M.	GANET	Michel
PLUMONT	M.	KERAVEC	Yannick
PLUMONT	Mme	JUPILLE	Christine
RANCHOT	Mme	DEVILLE	Séverine
RANCHOT	M.	ROBERT	Gérard
RANCHOT	M.	FRANCIOLI	Régis
RANS	M.	MORLIER	Jean-Louis
RANS	M.	CHAUTEMPS	Eric
ROMAIN	Mme	CHANCENOTTE	Aurélie
SALANS	M.	SMAGGHE	Philippe
SALANS	M.	BOLE	Alexandre
SALANS	M.	BAILLY MAITRE	Florian
SALANS	Mme	GARITAN	Marie-Françoise
SALANS	M.	COINCENOT	Yves
SALIGNEY	M.	MERCIER	Pascal
SALIGNEY	M.	LAVRY	Gilbert
SALIGNEY	M.	DODANE	Michel
SERRE LES MOULIERES	M.	ALLEGUEDE	François
TAXENNE	Mme	SAINT HILLIER	Marianne
VITREUX	M.	GOMOT	Alain
VITREUX	M.	LAMBERT	Sébastien
VITREUX	M.	CABESTANT	Didier

Commission n° 3 « Bien vivre à Jura Nord » :

Président :	FASSENET G.
VP	BENESSIANO M.
VP	VALENTIN L.
VP	GRESET F.
VP	ALFONSO S.

Commune	Titre	Nom	Prénom
BRANS	M.	CORDIER	Bernard
BRANS	M.	MAITROT	Gérard
COURTEFONTAINE	M.	ARNOULD	Jean-Noël
COURTEFONTAINE	Mme	BERNARDIN	Emilie
COURTEFONTAINE	Mme	PANIZ	Laetitia
DAMMARTIN MARPAIN	Mme	TRABEY	Angélique
DAMMARTIN MARPAIN	M.	BACHELU	Jean-Michel
DAMPIERRE	M.	GOUNAND	Alain
DAMPIERRE	M.	FALCONNET	Anthony
DAMPIERRE	Mme	MEYER	Caroline
DAMPIERRE	Mme	DROUHAIN	Nadine

ETREPIGNEY	M.	CHENU	Laurent
ETREPIGNEY	Mme	MICHAUD	Christine
EVANS	Mme	DENOUVEAUX	Sylvie
EVANS	M.	CORNOUEIL	Serge
EVANS	M.	BARBERET	Emmanuel
EVANS	M.	BOURDENET	Raphaël
FRAISANS	M.	BACOT	Hubert
GENDREY	Mme	LUTHRINGER	Lydia
LA BARRE	M.	BOURGEOIS	Daniel
LA BRETENIERE	Mme	GUILLOT	Isabelle
LA BRETENIERE	Mme	BOTTREAU	Muriel
LOUVATANGE	Mme	POCARD	Valérie
LOUVATANGE	Mme	BIDAL	Valérie
MONTMIREY-LA-VILLE	Mme	VIATTE	Catherine
MONTMIREY-LA-VILLE	M.	GAUTHIER	Stéphane
MONTMIREY-LE-CHATEAU	Mme	JARILLOT	Delphine
MONTMIREY-LE-CHATEAU	M.	MIGEON	Paul
MONTMIREY-LE-CHATEAU	Mme	MERGEY	Pauline
MUTIGNEY	Mme	ARNUEL	Madeleine
ORCHAMPS	Mme	PANOUILLOT	Barbara
ORCHAMPS	Mme	NAEGELLEN	Lucette
OUR	M.	BURGSTAHLER	Jean-Pierre
PAGNEY	M.	GANET	Michel
PLUMONT	M.	PERRET	Christophe
RANS	M.	SCHAEGIS	David
RANS	Mme	MARQUEZ	Nadia
RANS	M.	CHARLES	Fabien
RANS	Mme	MARQUEZ	Nadia
RANS	Mme	LOUIS	Jocelyne
SALANS	M.	SMAGGHE	Philippe
SALANS	Mme	GIRARDOT	Christiane
SALANS	Mme	GARITAN	Marie-Françoise
SALIGNEY	Mme	POISSON	Catherine
TAXENNE	Mme	BELLOT	Cécile
TAXENNE	Mme	SAINT HILLIER	Marianne

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, installe et désigne les membres des Commissions intercommunales avec les modifications présentées ci-dessus.

Voté à l'unanimité

d. *Modification des statuts de la Communauté de Communes Jura Nord – Restitution de la compétence supplémentaire « Création, aménagement, entretien et gestion de la zone de détente et de loisirs du Parc Intercommunal à Gendrey »*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **approuve les statuts modifiés de la Communauté de Communes Jura Nord joints en annexe, notamment :**
  - **la restitution aux communes de la compétence supplémentaire « Création, aménagement, entretien et gestion de la zone de détente et de loisirs du Parc intercommunal à Gendrey » ;**
  - **le changement de la compétence « Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8 » en compétence obligatoire.**
- **notifie cette modification statutaire aux communes membres pour validation ;**
- **précise aux communes membres qu'elles doivent se prononcer dans un délai de trois mois à compter de la notification de la présente et qu'à défaut de réponse dans le délai, leur décisions est réputées favorables ;**
- **précise que cette modification est subordonnée à l'accord des conseils municipaux à la majorité qualifiée ;**
- **autorise Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Voté à l'unanimité

e. *Signature de l'avenant n°1 du contrat de concession du service public de l'assainissement collectif suite à la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 fixant de nouvelles obligations pour les contrats de la commande publique*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur cet avenant ;**
- **approuve les termes dudit avenant ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant ;**
- **autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.**

Voté à l'unanimité

f. *Convention de location de la salle des Forges à Fraisans pour l'organisation des rencontres économiques le 15 décembre 2022*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur cette convention ;**
- **approuve les termes de ladite convention ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier ;**
- **autorise Monsieur le Président à engager toutes dépenses nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier ;**
- **autorise Monsieur le Président à engager toutes démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.**

Voté à l'unanimité

g. *Mise à disposition des données cadastrales de la Communauté de Communes Jura Nord suite à la demande du Grand Dole*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur cet acte d'engagement ;**
- **approuve les termes dudit acte d'engagement ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer cet acte d'engagement et tout acte afférent à ce dossier ;**
- **autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement du dossier.**

Voté à l'unanimité

2. RESSOURCES HUMAINES

a. *Création de deux postes dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **crée un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 18,10h hebdomadaire ;**
- **crée un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 18,10h hebdomadaire ;**
- **charge Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires pour les recrutements des agents ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;**
- **modifie le tableau des effectifs ;**
- **dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans les emplois sont disponibles et inscrits au budget de la Communauté de Communes Jura Nord aux articles et chapitre prévus à cet effet.**

Voté à l'unanimité

b. *Création de trois postes non-permanents dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **crée un emploi non-permanent pour un accroissement temporaire d'activité dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 16,68.h hebdomadaire à compter du 30 septembre 2022 pendant toute l'année scolaire 2022-2023 ;**
- **crée un emploi non-permanent pour un accroissement temporaire d'activité dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 10,80h hebdomadaire à compter du 30 septembre 2022 pendant toute l'année scolaire 2022-2023 ;**

- **crée un emploi non-permanent pour un accroissement temporaire d'activité dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 8,84h hebdomadaire à compter du 30 septembre 2022 pendant toute l'année scolaire 2022-2023 ;**
- **charge Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement des agents ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;**
- **modifie en conséquence le tableau des emplois ;**
- **dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la Communauté de Communes Jura Nord aux articles et chapitre prévus à cet effet.**

Voté à l'unanimité

c. *Création d'un Comité Social Territorial local*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

- **crée un Comité Social Territorial local ;**
- **fixe le nombre de représentants du personnel titulaires au sein du CST local à 3 ;**
- **fixe le nombre de représentants de la collectivité titulaires au sein du CST local à 3 ;**
- **autorise le recueil de l'avis des représentants de la collectivité**

Voté à l'unanimité

d. *Convention financière de reprise du Compte Epargne Temps (CET) suite à un recrutement par voie de mutation*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur cette convention financière de reprise du Compte Epargne Temps (CET) ;**
- **approuve les termes de ladite convention ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer la convention et tout acte afférent à ce dossier ;**
- **autorise Monsieur le Président à engager les démarches nécessaires au bon fonctionnement du dossier.**

Voté à l'unanimité

e. *Signature de l'avenant n°1 relatif au marché « assurances statutaires »*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur cet avenant ;**
- **approuve les termes dudit avenant ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer cet avenant et tout acte afférent à ce**

dossier ;

- autorise Monsieur le Président à engager les démarches nécessaires au bon fonctionnement du dossier.

Voté à l'unanimité

3. FINANCES

a. *Décision modificative n°2 – Budget Annexe « Panneaux Photovoltaïques » de l'exercice 2022*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur cette décision modificative n° 2 au Budget Annexe « Panneaux Photovoltaïques » de l'exercice 2022 comme ci-après.

BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES 2022								
Décision modificative n°2								
Section Fonctionnement								
N° Chapitre	N° Opération	N° Compte	Libellé compte			Dépenses	Recettes	Commentaires
011		611	Sous-traitance générale	ENERG	DAMM PHOTOV	3 100,00 €	- €	REMPLCT ONDULEURS PANNEAUX
74		74	Subventions d'exploitation	ENERG	DAMM PHOTOV	- €	3 100,00 €	
Total Fonctionnement						3 100,00 €	3 100,00 €	

Voté à l'unanimité

b. *Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale 2022 (FPIC) – Répartition dérogatoire « à la majorité des 2/3 » entre la Communauté de Communes Jura Nord et les communes membres*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

opte pour la répartition dérogatoire « à la majorité des 2/3 », telle que présentée ci-dessous :

	Répartition du prélèvement à la majorité des 2/3	Variation par rapport au prélèvement de droit commun (%)	Conformité du prélèvement dérogatoire par rapport à un écart de +/- 30% du prélèvement de droit commun	Répartition du reversement à la majorité des 2/3	Variation par rapport au reversement de droit commun (%)	Conformité du reversement dérogatoire par rapport à un écart de +/- 30% du reversement de droit commun
Part EPCI		*0%*	valable	*248 998*	*13%*	valable
Part communes membres	-			*85 853*		
TOTAL	-			*334 851*		

se prononce favorablement sur les critères et la pondération par l'EI pour la répartition dérogatoire présentés ci-dessous :

	Pondération des critères		
	Revenu par habitant	Potentiel fiscal par habitant (Pf/hab)	Potentiel financier par habitant (Pfi/hab)
Pondération critères pour prélèvement			1,00
Pondération critères pour reversement	0,1	0,1	0,80

se prononce favorablement sur la répartition du reversement à la majorité des 2/3, à savoir :

- 248 998 € pour la Communauté de Communes Jura Nord,
- 85 853 € pour les communes membres dont le montant est réparti comme suit :

Code INSEE	Nom Communes	Solde
39039	BARRE	1 478
39074	BRANS	1 509
39076	BRETENIERE	1 451
39172	COURTEFONTAINE	1 869
39188	DAMMARTIN-MARPAIN	2 976
39190	DAMPIERRE	8 893
38218	ETREPIGNEY	3 561
39219	EVANS	4 706
39235	FRAISANS	9 285
39245	GENDREY	2 185
39302	LOUVATANGE	445
39352	MONTEPLAIN	956
39360	MONTMIREY-LA-VILLE	1 389
39361	MONTIMIREY-LE-CHÂTEAU	1 393
39377	MUTIGNEY	1 481
39392	OFFLANGES	1 579
39396	ORCHAMPS	8 770
39398	OUGNEY	2 951
39400	OUR	1 016
39402	PAGNEY	1 966
39430	PLUMONT	758
39451	RANCHOT	3 988
39452	RANS	3 714
39464	ROMAIN	1 648
39469	ROUFFANGE	986
39498	SALANS	4 835
39499	SALIGNEY	1 581
39513	SERMANGE	1 646
39514	SERRE-LES-MOULIERES	1 656
39527	TAXENNE	880
39528	THERVAY	2 691
39581	VITREUX	1 611
TOTAL		85 853,00

- autorise le Président à engager les procédures administratives nécessaires et à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

c. *Présentation du rapport CLECT 2022*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire prend acte du rapport de la CLECT.

d. *Choix de la méthode de calcul des attributions de compensations définitives de 2020 et 2021*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, valide la méthode dérogatoire pour le calcul des attributions de compensations définitives de 2020 et 2021.

Voté à l'unanimité

e. *Convention de partage de la Taxe d'Aménagement entre la Communauté de Communes Jura Nord et les communes*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A la majorité (1 CONTRE), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **adopte le principe de reversement de 0,1% de de la part communale de taxe d'aménagement à la Communauté de Communes de Jura Nord selon les modalités décrites dans l'exposé ci-dessus ;**
- **décide que ce recouvrement sera calculé à partir des impositions nouvelles à compter du 1er janvier 2022 ;**
- **autorise le Président ou son délégataire à signer une convention, et les éventuels avenants, fixant les modalités de reversement à la CCJN, cette dernière ayant délibéré de manière concordante ;**
- **autorise le Président ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Besançon (par voie postale au Tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier 25044 Besançon Cedex 03 ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Voté à la majorité

4. ECONOMIE / TOURISME

a. *AER BFC : Acquisition d'une action, approbation des statuts de l'AER et désignation d'un représentant pour siéger à l'Assemblée Générale*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Dans ces conditions, il est proposé de procéder, après appel à candidatures conformément à l'article L.2121-21 à la désignation d'un représentant « titulaire » et d'un représentant « suppléant » au sein de la SPL.

Sont candidats :

Monsieur François GRESET,

Monsieur Cédric IVANES.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **accepte d'intégrer la SPL AER BFC, en qualité de nouvel actionnaire ;**
- **approuve les projets de statuts de la SPL AER BFC ci annexés ;**
- **accepte d'acquérir en conséquence une action au capital de la société AER BFC au prix de 5 000 € auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté ; et autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes de transfert, effectuer toutes formalités requises par la loi et plus généralement faire tout ce qui pourra s'avérer utile ou nécessaire afin de mener à bonne fin cette opération ;**
- **désigne Monsieur François GRESET en qualité de représentant « titulaire » et Monsieur Cédric IVANES en qualité de représentant « suppléant » de la Communauté de Communes Jura Nord à l'Assemblée Générale, à l'Assemblée spéciale et le cas échéant au Conseil d'Administration, s'il est désigné à cet effet par l'Assemblée Spéciale ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;**
- **autoriser Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.**

Voté à l'unanimité

5. ASSAINISSEMENT

a. *Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) de l'assainissement non-collectif*

Monsieur Régis CHOPIN, 1er Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte le rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non-collectif.

Voté à l'unanimité

b. *Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) de l'assainissement collectif*

Monsieur Régis CHOPIN, 1er Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte le rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.

Voté à l'unanimité

c. *Travaux d'assainissement sur la commune d'Orchamps : acquisition de la parcelle n° AD379 appartenant à la commune d'Orchamps à l'Euro symbolique et signature de l'acte notarié*

Monsieur Régis CHOPIN, 1er Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **décide d'acquérir la parcelle n° AD379 à l'Euro Symbolique à la Communauté de Communes Jura Nord d'une surface de 6 329 m² pour la construction d'une station d'épuration ;**
- **décide de classer cette parcelle n° AD379 dans le domaine public de la Communauté de Communes Jura Nord ;**

- **précise que les frais notariés sont à la charge de la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **précise que la commune d'Orchamps s'engage à prendre en charge les frais de bornage si nécessaire et à viabiliser la parcelle avant la cession à l'Euro Symbolique à la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **autorise Monsieur le Président à procéder aux formalités administratives nécessaires et à signer l'acte notarié et tout acte afférent à ce dossier ;**
- **dit que les crédits au titre de cette acquisition sont inscrits au budget.**

Voté à l'unanimité

6. NOUVEAUX PROJETS / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

a. *Relance du Contrat Local de Santé du Pays Dolois (ARAPT PAYS DOLOIS – PAYS DE PASTEUR)*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Dans ces conditions, il est proposé de procéder, après appel à candidatures conformément à l'article L.2121-21 à la désignation d'un représentant « titulaire » et d'un représentant « suppléant » pour le Contrat Local de Santé.

Sont candidates :

Madame Laure VALENTIN,
Madame Isabelle GUILLOT.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **CONFIRME le principe de l'élaboration d'un Contrat Local de Santé (CLS) porté conjointement par le Pays Dolois - Pays de Pasteur et l'ARS, en lien avec les 4 EPCI du Nord Jura ;**
- **VALIDE le principe du recrutement d'un animateur chargé de conduire la démarche par le Pays et de solliciter toute subvention mobilisable pour participer à son financement ;**
- **DESIGNE Madame Laure VALENTIN en qualité de représentant « titulaire » et Madame Isabelle GUILLOT en qualité de représentant « suppléant » de la Communauté de Communes Jura Nord pour le Contrat Local de Santé ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.**

Voté à l'unanimité

b. *AVAP DE PESMES – Consultation au titre des PPA*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Conformément à la procédure d'AVAP et plus précisément l'article L642-3 du code du Patrimoine, dans sa rédaction antérieure au 7 juillet 2016, **le Conseil communautaire, à l'unanimité, donne un avis favorable sur le projet d'AVAP de Pesmes.**

Voté à l'unanimité

7. CULTURE / MONDE ASSOCIATIF

a. *. Convention de mise à disposition de locaux (salle d'activités de l'ACM à Gendrey) gratuite entre la CCJN et le Club de Judo de Gendrey*

Monsieur Michel BENESSIANO, 2ème Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur la mise en place d'une convention de mise à disposition de locaux gratuite avec le Club de Judo de Gendrey ;**
- **accepte les termes de ladite convention ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer la convention et tout acte afférent à ce dossier ;**
- **autorise Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

b. *Renouvellement du Contrat avec la SACEM pour la médiathèque intercommunale*

Monsieur Michel BENESSIANO, 2ème Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur le renouvellement du contrat avec la SACEM et la mise en place dudit contrat ;**
- **accepte les termes du contrat ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer le contrat et tout acte afférent à ce dossier ;**
- **autorise Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

c. *Adhésion à l'ARETE*

Monsieur Michel BENESSIANO, 2ème Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **accepte l'adhésion à cette structure (l'arÊTE) ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;**
- **autorise Monsieur le Président à engager toutes les dépenses nécessaires à cette adhésion et notamment l'adhésion d'un montant de 30 € annuel ;**
- **autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.**

Voté à l'unanimité

d. *Adhésion à Info Jeunes Jura*

Monsieur Michel BENESSIANO, 2ème Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **accepte l'adhésion à Info Jeunes Jura ;**
- **se prononce favorablement sur la mise en place de la convention d'intervention ;**
- **accepte les termes dudit bulletin d'adhésion et de ladite convention d'intervention ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer le bulletin d'adhésion et la convention d'intervention ainsi que tout acte afférent à ce dossier ;**
- **autorise Monsieur le Président à engager toutes les dépenses nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier ;**
- **autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.**

Voté à l'unanimité

e. *Projet IDYLLE*

Monsieur Michel BENESSIANO, 2ème Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur la mise en place de cette convention de partenariat ;**
- **accepte les termes de ladite convention ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer la convention et tout acte afférent à ce dossier ;**
- **autorise Monsieur le Président à engager toutes les dépenses nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier ;**
- **autorise Monsieur le Président à solliciter les aides financières de la Région et à engager toutes les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.**

Voté à l'unanimité

f. *Attribution d'une subvention à l'Association « Chez Antoine et Martin*

Monsieur Michel BENESSIANO, 2ème Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **accepte d'attribuer une subvention d'un montant de 200,00 € à l'Association « Chez Antoine et Martin » ;**
- **autorise le versement de cette subvention à l'Association « Chez Antoine et Martin » ;**
- **dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2022 de la Communauté de Communes Jura Nord.**

Voté à l'unanimité

8. ENFANCE JEUNESSE / AFFAIRE SCOLAIRES

a. *Convention de mise à disposition gratuite de la salle des fêtes d'Evans entre la commune et la CCJN pour le périscolaire*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur la mise en place de cette convention de mise à disposition de la salle des fêtes avec la commune d'Evans ;**
- **accepte les termes de ladite convention ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer la convention et tout acte afférent à ce dossier ;**
- **autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.**

Voté à l'unanimité

b. *Convention de mise à disposition gratuite de la salle des fêtes située à Ranchot entre la commune et la CCJN pour le périscolaire*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur la mise en place de cette convention tripartite de mise à disposition de la salle des fêtes avec la commune de Ranchot, le Foyer Rural de Ranchot et la CCJN ;**
- **accepte les termes de ladite convention ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer la convention et tout acte afférent à ce dossier ;**
- **autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.**

Voté à l'unanimité

9. QUESTIONS DIVERSES

Séance levée à 20H34.

Monsieur Claude TERON
Commune de SERRE LES MOULIERES

Le Président,
Gérome FASSENET

60

b. *Décision prises par le Président*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

c. *Convention de mise à disposition du service technique entre la CCJN et le SICTOM de la Zone de Dole*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur la mise à disposition du service technique de la Communauté de Communes au SICTOM de la Zone de Dole ;**
- **accepte les termes de la convention de mise à disposition du service technique ;**
- **autorise le Président à signer ladite convention ainsi que tout avenant et tout acte afférent à ce dossier ;**
- **autorise le Président à engager toutes démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.**

Voté à l'unanimité

d. *Mise à disposition de données issues des fichiers fonciers « MAJIC » suite à la demande du Syndicat Mixte Doubs-Loue*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, accepte la mise à disposition de données issues des fichiers fonciers MAJIC au Syndicat Mixte Doubs-Loue et autorise Monsieur le Président à signer le document d'engagement et tout acte afférent à ce dossier

Voté à l'unanimité

2. RESSOURCES HUMAINES

a. *Modification de 4 postes dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet : diminution de la durée hebdomadaire suite à la rentrée scolaire 2022-2023*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur les modifications de la durée hebdomadaire de ces 4 postes ;**
- **modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

b. *Modification de 4 postes dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet : diminution de la durée hebdomadaire suite à la rentrée scolaire 2022-2023*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur les modifications de la durée hebdomadaire de ces 4 postes ;**
- **modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

c. *Modification de 5 postes dans le cadre d'emploi des agents de maîtrises territoriaux à temps non-complet : augmentation de la durée hebdomadaire suite à la rentrée scolaire 2022-2023*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur les modifications de la durée hebdomadaire de ces 5 postes ;**
- **modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

d. *Modification de 4 postes dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet : augmentation de la durée hebdomadaire suite à la rentrée scolaire 2022-2023*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur les modifications de la durée hebdomadaire de ces 4 postes ;**
- **modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

e. *Modification de 3 postes dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet : augmentation de la durée hebdomadaire suite à la rentrée scolaire 2022-2023*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur les modifications de la durée hebdomadaire de ces 3 postes ;**
- **modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;**

- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

f. *Modification d'un poste dans le cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux à temps non-complet : augmentation de la durée hebdomadaire suite à la rentrée scolaire 2022-2023*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur la modification de la durée hebdomadaire de ce poste ;**
- **modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

g. *Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 21,82h et création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 26,51h suite à la rentrée scolaire 2022-2023*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 26,51h ;**
- **supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 21,82h ;**
- **modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

h. *Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 10,84h et création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 13,35h suite à la rentrée scolaire 2022*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 13,35h ;**
- **supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 10,84h ;**
- **modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

i. *Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 10,48h et création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 12,83h suite à la rentrée scolaire 2022-2023*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 12,83h ;**
- **supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 10,48h ;**
- **modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

j. *Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 18,06h et création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 19,72h suite à la rentrée scolaire 2022-2023*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 19,72h ;**
- **supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 18,06h ;**
- **modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

k. *Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des agents de maitrises territoriaux à temps non-complet à raison de 19,41h et création d'un poste dans le cadre d'emploi agents de maitrises territoriaux à temps non-complet à raison de 17,05h suite à la rentrée scolaire 2022-2023*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des agents de maîtrises territoriaux à temps non-complet à raison de 17,05h ;**
- **supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des agents de maîtrises territoriaux à temps non-complet à raison de 19,41h ;**
- **modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;**

- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

l. Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 7,86h et création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 12,17h suite à la rentrée scolaire 2022

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 12,17h ;**
- **supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 7,86h ;**
- **modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

m. Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux à temps non-complet à raison de 23,48h et création d'un poste dans le cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux à temps non-complet à raison de 26,42h suite à la rentrée scolaire 2022-2023

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux à temps non-complet à raison de 26,42h ;**
- **supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux à temps non-complet à raison de 23,48h ;**
- **modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

n. Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 18,10h et création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 26,10h suite à la rentrée scolaire 2022-2023

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 26,10h ;**
- **supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 18,10h ;**

- **modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

o. *Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 18,10h et création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 23,40h suite à la rentrée scolaire 2022*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 23,40h ;**
- **supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 18,10h ;**
- **modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

p. *Création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 23,70h*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **crée un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 23,70h hebdomadaire ;**
- **charge Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires pour le recrutement de l'agent ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;**
- **modifie le tableau des effectifs ;**
- **dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la Communauté de Communes Jura Nord aux articles et chapitre prévus à cet effet.**

Voté à l'unanimité

q. *Création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux à temps complet*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.
A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **crée un poste dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux à temps complet à raison de 35,00h hebdomadaire ;**
- **charge Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires pour le recrutement de l'agent ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;**

- **modifie le tableau des effectifs ;**
- **dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la Communauté de Communes Jura Nord aux articles et chapitre prévus à cet effet.**

Voté à l'unanimité

r. *Convention de mise à disposition de personnel entre la commune de Louvatange et la Communauté de Communes Jura Nord pour un renfort au service finance de la CCJN*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur cette mise à disposition de personnel et sur cette convention ;**
- **accepte les termes de la convention de mise à disposition de personnel ;**
- **autorise Monsieur le 1er Vice-président à signer ladite convention et tout acte afférent à ce dossier ;**
- **autorise Monsieur le 1er Vice-président à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier ;**
- **dit que les crédits nécessaires à cette mise à disposition de personnel sont disponibles et inscrits au budget de la Communauté de Communes Jura Nord aux articles et chapitre prévus à cet effet.**

Voté à l'unanimité

3. ASSAINISSEMENT

a. *Avenant n°2 relatif au contrat de concession de service public – Assainissement collectif*

Monsieur Régis CHOPIN, 1er Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur cet avenant ;**
- **approuve les termes dudit avenant ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant ;**
- **autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.**

Voté à l'unanimité

b. *A Convention de servitude de passage de canalisations publiques d'eaux usées en terrain privé entre la CCJN et monsieur Kévin Barbeaux*

Monsieur Régis CHOPIN, 1er Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement la mise en place de cette convention de servitude de passage de canalisations publiques des eaux usées en terrain privé ;**
- **approuve les termes de ladite convention ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer cette convention de servitude de passage de canalisations publiques des eaux usées en terrain privé ainsi que tout acte**

afférent à ce dossier ;

- **autorise Monsieur le Président à engager toutes les dépenses nécessaires à ce dossier ;**
- **autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.**

Voté à l'unanimité

c. *T Délégation de service public (DSP) pour l'exploitation du service assainissement non-collectif : choix du délégataire*

Monsieur Régis CHOPIN, 1er Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de retenir la société SOGEDO sur la base du projet de contrat négocié.

Voté à l'unanimité

4. ENFANCE JEUNESSE / AFFAIRE SCOLAIRES

a. *Tarifs périscolaires applicables à compter du 1er janvier 2023*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A la majorité (1 contre), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur l'augmentation de 10 % des tarifs périscolaires ;**
- **adopte et fixer les tarifs périscolaires ci-dessus applicables à compter du 1er janvier 2023 ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier et à engager toutes les démarches nécessaires à ce dossier.**

Voté à la majorité

b. *Application d'exonération de 50% sur les repas du midi pour les enfants des agents de la Communauté de Communes Jura Nord et dont les enfants sont scolarisés sur le territoire Jura Nord : extension de cette exonération sur tous les temps « périscolaires »*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur cette extension de cette exonération de 50 % sur les temps « périscolaires » pour les enfants des agents de la CCJN et dont les enfants sont scolarisés sur le territoire Jura Nord.

Voté à l'unanimité

Séance levée à 20H32.

Monsieur Emmanuel BARBERET
Commune d'EVANS

Le Président,
Gérome FASSENET

En cours de signature